

Le Président clairvoyant de la Comcom a porté un projet de production hydroélectrique.

Et très hypocritement, il a sur le dos tous ceux qui sont « favorables » aux microcentrales... mais jamais à l'endroit où elles sont en fonction et encore moins à l'endroit où un projet pourrait voir le jour. C'est un principe idéologique. Pourtant, en termes de valorisation des territoires ruraux, de la fiscalité locale, de la transition énergétique, l'action du Président de la Communauté de Communes mérite d'être encouragée.

Les opposants n'ont cure, eux, de l'intérêt général. Ils militent pour leur idéologie: un cours d'eau sans eau et des plans d'eau qualifiés de nuisibles à l'environnement. Des contre-vérités récentes sur des usages multiséculaires. Leurs propos (lus dans la presse) n'ont aucun fondement.

• la discussion sur le droit fondé en titre

Il y avait 13 moulins avant 1789 sur la Desges soit 13 sites « fondés en titre ». Le cas échéant, si le site était postérieur à 1789 mais antérieur au 16 octobre 1919, le site hydraulique était autorisé au titre du code de l'énergie jusqu'à 150 kW.

L'antériorité, c'est oui ou c'est non pour l'usinier... pas de quoi ester en justice pour un tiers, à part contester l'incontestable.

• les 1500 l/s incriminés

Rappelons que si l'énergie hydraulique utilise la force l'eau, elle ne la consomme pas et ne la pollue pas. Le débit dérivé est restitué à la Desges et le tronçon court-circuité conserve le débit réservé aux espèces piscicoles (10% du module).

• les espèces piscicoles en question...

et le déclin du saumon à Vichy malgré la suppression d'ouvrages en aval (Tours, Blois).

L'autre hypocrisie consiste à porter un intérêt strictement égoïste au saumon, non pas pour la préservation de l'espèce (concept majeur auquel nous sommes très sensibles) ... mais pour mieux les pêcher par la suite. Posture insoutenable que de satisfaire un plaisir personnel -la pêche- en stigmatisant d'autres cibles (les moulins) en leur reprochant le déclin inexorable des stocks victimes, entre-autre, d'un redoutable prédateur -le silure- encouragé par les pêcheurs. Ils osent quand même tout prétendre et son contraire au sujet des espèces. Même les présentations univoques

affirmant que l'absence d'une microcentrale à Chanteuges sauverait le saumon de la Loire.

- **ROI (return on investment)**

Quant à refaire un calcul circonstanciel sur le retour sur investissement, l'argument est biaisé, insignifiant.

Les opposants ont-ils fait le calcul du retour sur investissement de la salmoniculture, réalisation plutôt intéressante à nos yeux, mais sans effet sur les stocks et extrêmement controversée par FNE ?

La transition énergétique, c'est pas un diagnostic automatique.

CHANTEUGES

tribunal administratif

Publié le 23/03/2019

L'opposition au projet de centrale hydroélectrique à Chanteuges reste mobilisée malgré l'avancement des travaux, prévus pour être achevés en fin d'année. Un recours vient d'être déposé.

« Je suis pour des projets de microcentrale, mais sur des rivières qui ne sont pas à enjeu. » C'est ainsi que Martin Arnould balaie l'idée d'une opposition de principe au projet de microcentrale hydroélectrique, porté par la communauté de communes des Rives du Haut-Allier – mais initié par feu le Seccom (*) – et qui doit entrer en fonction d'ici la fin de l'année à Chanteuges.

Le chantier de la microcentrale hydroélectrique suscite la polémique

Réunis à la salle des fêtes de la commune, vendredi 15 mars, le secrétaire de l'association Le chant des rivières, ancien chargé du programme Rivières vivantes au WWF, et les autres opposants au projet, une quinzaine de personnes ce soir-là, ont égrené leurs arguments, alors qu'un recours collectif a été déposé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand en janvier (*voir par ailleurs*). Les opposants au projet de microcentrale hydroélectrique en réunion

Non seulement « ce projet coûtera cher à la communauté de communes (*des Rives du*

Haut-Allier, NDLR) » mais « il ne rapportera rien », assénait Robert Joumard, de l'association Chanteuges préservation du patrimoine.

On a calculé que le retour sur investissement, au lieu d'être de neuf ans, serait de quarante ans.

ROBERT JOUMARD (Association Chanteuges préservation du patrimoine)

Un calcul qui prend en compte le coût du projet et la question du débit que la microcentrale sera susceptible de prélever sur la Desges. Celui-ci suscite des doutes sérieux chez les opposants. Selon Robert Joumard, les 1.500 litres d'eau par seconde pris en compte pour calculer les recettes que la com'com pourra retirer de la vente d'hydroélectricité auprès d'Enedis « est un maximum ». Un maximum validé par le préfet mais là encore contesté par le collectif d'opposants. Pour eux, le « débit prélevable » est deux fois moins élevé, de l'ordre de 700-800 l/s. Ils en veulent pour preuve un document datant de 1857 sur lequel le préfet aurait dû, selon eux, s'appuyer dans son arrêté.

Recours en justice. Le projet est attaqué sur le plan juridique. La commune de Chanteuges, des associations et quelques riverains ont déposé un recours collectif devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, le 16 janvier 2019, contre l'arrêté du préfet de Haute-Loire du 15 novembre 2018 qui valide l'existence d'un droit à prélever l'eau de la Desges et fixe le débit de prélèvement autorisé. Les requérants contestent principalement l'existence de ce droit (fondé en titre), ainsi que la quantité d'eau que la microcentrale sera autorisée à prélever, fixée à 1.500 l/s.

Au-delà du débit de la Desges, c'est l'existence même d'un droit à prélever l'eau de la rivière, que le collectif conteste depuis le début du projet. D'où le recours qu'ils ont déposé en janvier devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Le coût financier n'est que l'un des nombreux reproches faits au projet de microcentrale par ses opposants. Ils avancent également le « coût écologique », avec un « impact potentiel » sur la salmoniculture.

Cette année (*en 2018, NDLR*), il est remonté 389 saumons. Est-ce que ça vaut le coup de se battre ? Oui, notamment parce que si le saumon revient, on peut faire revenir du tourisme de pêche.

BOB BEAULIEU (Ancien directeur du Smat du Haut-Allier)

Un avis que partageait pleinement Lionel Martin, président de la fédération de pêche de Haute-Loire. « Le CNSS (Conservatoire national du saumon sauvage) est un super outil. » Marie-Pierre Tiberti, riveraine du projet, en rajoutait une couche sur son aspect écologique : « hors énergie renouvelable, il n'y a aucun argument environnemental, c'est juste une question d'argent ».

Arthus-Bertrand, Bové, Pulvar... Ils s'opposent à la microcentrale de Chanteuges pour sauver le saumon de la Loire

Bientôt un communiqué de la com'com

Joint par téléphone, le président de la communauté de communes, Gérard Beaud, a seulement indiqué connaître l'existence du recours juridique engagé par les opposants mais n'a pas souhaité s'exprimer plus avant sur ce sujet. Il a néanmoins ajouté qu'un communiqué serait diffusé « dans une dizaine de jours, pour informer les administrés ».

Daniel Lauret

(*) *Syndicat économique des communautés de communes Allier-Seuge-Senouire, désormais intégré dans la com'com des Rives du Haut-Allier.*

https://www.lamontagne.fr/chanteuges-43300/travaux-urbanisme/les-opposants-a-la-microcentrale-de-chanteuges-ont-depose-un-recours-au-tribunal-administratif_13523996/